

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DE COMMISSION POUR LE
CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDELELE**

L'an deux mille cinq et le 04 du mois de Janvier s'est tenue dans la salle de conférence de la Mairie de Ndélélé, conformément à l'article 11 du décret n°95/531 du 23 août 1995, une réunion pour le classement d'une forêt communale afin d'examiner et d'émettre un avis sur les éventuelles réserves ou réclamations émises par la population ou par toute personne intéressée à l'occasion des opérations de classement.

Ensuite évaluer tout bien devant faire l'objet d'expropriation et dresser un état à cet effet.

Cette réunion a été présidée par le Préfet de la Kadey. Le Secrétariat a été assuré par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune. Etaient aussi présents à cette réunion, tous les membres prévus par la réglementation.

Au cours de la séance, tous les participants ont émis avec un avis favorable l'intérêt du classement de cette Forêt au compte de la Mairie de Ndélélé car ceci pourra contribuer au développement local et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région.

Ensuite, ils ont donné des propositions pour la gestion de cette Forêt en précisant qu'il y aurait une gestion rationnelle et transparente. La séance est terminée avec beaucoup des éclats.

Le Rapporteur,



**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DE COMMISSION POUR LE
CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDELELE**

L'an deux mille cinq et le 04 du mois de Janvier s'est tenue dans la salle de conférence de la Mairie de Ndélé, conformément à l'article 11 du décret n°95/531 du 23 août 1995, une réunion pour le classement d'une forêt communale afin d'examiner et d'émettre un avis sur les éventuelles réserves ou réclamations émises par la population ou par toute personne intéressée à l'occasion des opérations de classement.

Ensuite évaluer tout bien devant faire l'objet d'expropriation et dresser un état à cet effet.

Cette réunion a été présidée par le Prefet de la Kadecy. Le Secrétariat a été assuré par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune. Etaient aussi présents à cette réunion, tous les membres prévus par la réglementation.

Au cours de la séance, tous les participants ont avoué avec un avis favorable l'intérêt du classement de cette Forêt au compte de la Mairie de Ndélé, car ceci pourra contribuer au développement local et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région.

Ensuite, ils ont donné des propositions pour la gestion de cette Forêt en précisant qu'il y aurait une gestion rationnelle et transparente. La séance est terminée avec beaucoup des éclats.

Le Rapporteur



Communes de l'arrondissement

1	Commune de Prouvins - Fonctions		
2	Commune de ... - Fonctions		
3	Commune de ... - Fonctions		
4	Commune de ... - Fonctions		
5	Commune de ... - Fonctions		
6	Commune de ... - Fonctions		
7	Commune de ... - Fonctions		
8	Commune de ... - Fonctions		
9	Commune de ... - Fonctions		
10	Commune de ... - Fonctions		
11	Commune de ... - Fonctions		
12	Commune de ... - Fonctions		
13	Commune de ... - Fonctions		
14	Commune de ... - Fonctions		
15	Commune de ... - Fonctions		
16	Commune de ... - Fonctions		
17	Commune de ... - Fonctions		
18	Commune de ... - Fonctions		
19	Commune de ... - Fonctions		
20	Commune de ... - Fonctions		

DOMINA Jules chef de village
chef de Bougo I
Jaka Nestor

Gleorio E. Hila chef de village
chef de Bougo II

Evangodjou Mhantoua Robert
SAROUA Samuel
chef du village Dansti

Moutougneti David
chef de village Mbelembe

Le chef de village Sou
Koukou Foua

WADJOU Prudence chef de
Toto Benjamin chef de
village de Bili

DEH Clotilde
village
Noua

BELI Isidore
village
de Boumoukou

ASATHE Biérouou
village
de Bou

MBOUCO Jean Louis chef de
village de